

COMMUNE DE BAFOUSSAM 2E: POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA 2eme PHASE DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE FAMTCHOUET III COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM IIe – DEPARTEMENT DE LA MIFI. (En Procédure d'urgence)

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Bofoussam II éme, Maitre d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction de la 2 eme phase de lacase communautaire dans la Commune d'Arrondissement de Bafoussom IIéme.

2. Consistance des prestation

Les travaux, obiets du présent Appel d'Offres comprennent la construction de la Case Communautaire de Fomtchouet III citée ci-dessus et portent sur :

- Travaux préparatoire ;
- Charpente couverture ;
- Revêtement
- Mnuiserie bois et métallique ;
- Electricité et plomberie.
- peinture
- VRD

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'Issue des études préalables est de TRENTE Millions (30 000 000) francs FCFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois.

5. Allotissement

lot unique

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit Camerounais ayant des compétences dans le domaine.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public ; MINADER, exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire °

8. Consultation du dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat particulier du Maire de la Commune d'Arrondissement de Bofoussam IIème aux jours et heures ouvrables, tél: 233. 44. 53. 14.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au secrétariat général de la Commune d'Arrondissement de Bofoussam IIème, tél: 233. 44. 53. 14, dès publication du présent avis, contre une quittance de versement d'une somme non remboursable de 50 000 f (cinquante mille) CFA, payable à la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Bofoussam IIème.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées

comme tels, devra parvenir au Secrétariat particulier du Maire de la Commune tél: 233. 44.53.14, ou plus tard le 12 /02 /2021 à 10H00, déposée contre récépissé et devra porter la mentions

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°002/AONO/CA BAF IIéme/CIPM/BEC/2021 DU 19/01 /2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA 2eme PHASE DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE FAMTCHOUET III – COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM IIe – DEPARTEMENT DE LA MIFI.

(EN PROCEDURE D'URGENCE)

<< A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT >>

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission conforme au modèle joint en annexe établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste est annexée DAO, d'un montant de 600 000 f (Six Cent Mille) CFA , et valable pendant 30 jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du Dossier Administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des Offres Administratives, des Offres Techniques et Financières aura lieu le 12 /02 /2021 à 11 heures par la Commission

Interne de Passation des Marchés de la Commune siégeant dans la selle des Actes.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14-1 Critères éliminatoires: Dossier administratif :

- a) Absence de Caution ou pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures.
- b) Fausse déclaration, pièces falsifiées ou scoriées ;
- e) Capacité financière < au 1/3 du montant prévisionnel ;
- d) Obtenir moins de 70% de oui des critères essentiels ;
- e) Omission dans l'offre financière d'un prix quantifié
- f) Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier au cours des 03(trois) dernières années, mais aussi ne pas figurer sur la liste des Entreprises défailtantes annuellement publiée par l'ARMP et le MINMAP.

13-2 Critères de Qualification

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous:

- a) Références de l'entreprise;
- b) Matériel de chantier à mobiliser;
- e) Personnel d'encadrement de l'entreprise;
- d) Méthodologie et organisation;
- e) Offre financière ;
- f) Présentation de l'offre.

Seuls les soumissionnaires qui auront obtenu au moins 70% de oui seront admis à l'analyse financière.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été techniquement qualifiée et évaluée la moins-disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Particulier du Maire de la Commune d'Arrondissement de Bofoussam IIème, tél: 233 44 53 14, dès publication du présent avis.

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques bien vouloir envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48.

BAFOUSSAM le 18 Janvier 2021

Le MAIRE

KENGNI KOUT Levis Dieudonné

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE DE YABASSI: AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°
004/A0N0/C.YABASSI/CIPM/2021**

DU 20 JANVIER 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE NKONGMALANG ET DU CENTRE DE PECHE DE TONDE VILLAGE – COMMUNE DE YABASSI - DEPARTEMENT DU NKAM-REGION DU LITTORAL.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2021, le Maire de la Commune de YABASSI lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation des TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE NKONGMALANG ET DU CENTRE DE PECHE DE TONDE VILLAGE – COMMUNE DE YABASSI -DEPARTEMENT DU NKAM-REGION DU LITTORAL.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser au titre du présent marché comprennent :

- Les travaux préparatoires et études ;
- Le terrassement ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries-élévations ;
- La charpente-couverture ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;

- La peinture ;
- La plomberie ;
- Les VRD.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

LOT 1 : CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE NKONGMALANG
(30 000 000 F CFA)

LOT 2 : CONSTRUCTION DU CENTRE DE PECHE DE TONDE VILLAGE (32
000 000 F CFA)

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois à compter de la notification de l'ordre de service pour le démarrage pour chaque lot.

5. Allotissement

LOT 1 : CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE NKONGMALANG

LOT 2 : CONSTRUCTION DU CENTRE DE PECHE DE TONDE VILLAGE

6. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais disposant de capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux de Bâtiments et de Travaux Publics.

7. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2021 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire

8. Consultation du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures

ouvrables dès publication du présent avis à la Mairie de YABASSI.

9. Acquisition du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de YABASSI, dès publication du présent Avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA Payable à la recette municipale de YABASSI.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Commune de YABASSI sous pli fermé au plus tard le 10 février 2021 à 11 heures, heures locales et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 004/AONO/C.YABASSI/CIPM/2021 DU 20 JANVIER 2021

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE NKONGMALANG ET DU CENTRE DE PECHE DE TONDE VILLAGE – COMMUNE DE YABASSI -DEPARTEMENT DU NKAM-REGION DU LITTORAL.

. Financement : Budget d'Investissement Public

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont les montants sont :

LOT 1: CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE NKONGMALANG (600 000 F CFA)

LOT 2 : CONSTRUCTION DU CENTRE DE PECHE DE TONDE VILLAGE (640 000 F CFA)

et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date

originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu le 10 février 2021 à 12 heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de YABASSI, dans la salle de réunion de la Commune de YABASSI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Dossier non produit en sept (07) exemplaires ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de l'attestation de visite du site avec une photo couleur montrant une place de la localité ressortant le nom sur une plaque ;

- La non-exécution d'un marché antérieur.
- Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière;

Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- le personnel d'encadrement (08 rubriques) oui/non
- la disponibilité du matériel (02 rubriques) oui/non
- les références de l'entreprise (03 rubriques) oui/non
- l'organisation et la compréhension du projet (05 rubriques) oui/non
- la présentation des offres (03 rubriques) oui/non
- Le non respect d'au moins 16/21 des rubriques entraîne l'élimination de l'offre conformément aux grilles d'évaluation.

15. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (hors taxes) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

NB : Un même soumissionnaire ne peut être attributaire des deux lots.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de YABASSI.

-Bien vouloir appeler gratuitement aux numéros verts suivant 673 20 57 25/699 37 07 48 pour dénonciation de mauvaises pratiques et dysfonctionnement observés dans le processus de

passation et d'exécution des marchés publics.

YABASSI le 20 Janvier 2021

Le MAIRE

EBA JEAN MIRABEAU

[Télécharger le DAO](#)